



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Restriction de la circulation et du stationnement
Route barrée
N°126/2022

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le courriel en date du 04 novembre 2022 émanant de l'entreprise SUEZ, 350 rue Pilâtre de Rozier, 59500 Douai, relative à une demande d'arrêt de circulation en vue d'effectuer des travaux de maintenance des pompes sur le poste SRE BRGM BOUSSINIERES, avec le stationnement d'une grue par l'entreprise COCHEZ, chemin de la Cauchette/angle de la rue Marcel Sembat à Raimbeaucourt,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons pendant la durée des travaux,

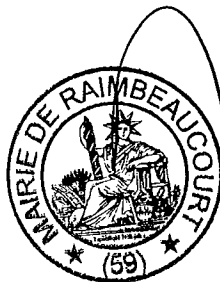
ARRETE

- Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront interdits Chemin de la Cauchette/angle de la rue Marcel Sembat le mercredi 23 novembre 2022 de 08h00 à 16h00 sauf pour les services de secours.
- Article 2 : L'interdiction et l'ensemble de la signalisation du chantier sera mise en place par l'entreprise et qui en assure également la dépose.
- Article 3 : L'entreprise est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :
- à la Police de Douai,
- au SDIS 59 circulation.g5@sdis.fr,
Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif,
- Article 4 : Le présent arrêté est délivré à titre précaire et récevable.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et sa publication.

Notifié à L'entreprise Suez
Le 07 novembre 2022
Par courriel avec accusé de réception

Fait à Raimbeaucourt,
Le 07 novembre 2022

le Maire



Alain MENSION

Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 07 novembre 2022